

CHAPITRE XXIV.—PRIX*

SYNOPSIS

	PAGE		PAGE
ARTICLE SPÉCIAL: Activité, en 1946-1947, de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre.	961	SECTION 2. COÛT DE LA VIE.....	972
SECTION 1. PRIX DE GROS DES DENRÉES.	970	SECTION 3. NOMBRES-INDICES DES VALEURS MOBILIÈRES.....	977
		SECTION 4. NOMBRES-INDICES DU RENDEMENT DES OBLIGATIONS.	979

Pour des fins d'analyse statistique, le prix des denrées est habituellement divisé en deux groupes principaux: prix de gros et prix de détail. Le terme "de gros" n'est pas pris à la lettre et les cotes des producteurs primaires, des manufacturiers et des marchands de demi-gros aussi bien que les prix de gros réels sont souvent compris dans ce groupe. Les marchés intéressés à ces cotes sont d'habitude bien organisés et souvent très sensibles. Ils réagissent vivement aux changements des conditions commerciales et monétaires. C'est pourquoi les prix de gros sont utilisés de préférence dans le calcul de nombres-indices sensibles des prix qui reflètent les réactions des prix aux facteurs économiques.

Les prix de détail peuvent être fortement influencés par les conditions locales et sont moins sensibles. Il y a ordinairement un écart de plusieurs mois entre ces prix et les prix de gros. Toutefois, les prix de détail sont importants au point de vue statistique parce qu'ils indiquent les fluctuations du coût de la vie et, en mesurant l'étendue du revenu, les changements qui s'opèrent dans le degré d'aisance de la collectivité.

ACTIVITÉ, EN 1946-1947, DE LA COMMISSION DES PRIX ET DU COMMERCE EN TEMPS DE GUERRE†

Les activités de la Commission des prix et du commerce jusqu'à la fin de 1945, en vue de réglementer les prix et assurer aux civils un approvisionnement suffisant et une répartition ordonnée des denrées et services essentiels, sont décrites dans les éditions antérieures de l'*Annuaire*. Le présent article porte sur 1946 et les trois premiers mois de 1947 et décrit les activités et les problèmes de la Commission en rapport avec son programme de réadaptation méthodique aux conditions d'après-guerre.

Les changements survenus dans la réglementation de la répartition des denrées rares sont exposés au chapitre du commerce intérieur (pp. 792-798). Un compte rendu plus complet des activités de la commission paraît dans ses cinq rapports annuels (Imprimeur du Roi, Ottawa).

Réglementation des prix.—Le programme de stabilisation réussit fort bien à contenir les puissantes forces d'inflation durant la guerre. La menace d'une hausse désordonnée des prix et la nécessité, par conséquent, de réglementer ceux-ci se prolongent bien avant dans la période de transition à cause des pénuries persistantes, dont quelques-unes sont aiguës et se font sentir dans le monde entier, et de la forte

* A moins d'indication contraire, les sections du présent chapitre ont été révisées sous la direction de H. F. Greenway, directeur, Division du travail et des prix, Bureau fédéral de la Statistique, par F. H. Leacy, chef suppléant, Statistique des prix.

† Préparé par la Division des recherches, Commission des prix et du commerce en temps de guerre, Ottawa.